



## RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE

### 4ème édition « AQUEST ESTIU, PLATJA D'ARO, per CEL, MAR i TERRA » - MAI- JUILLET 2024

#### 1.- Organisateur des tirages au sort

L'ASSOCIACIÓ D'EMPRESARIS CASTELL PLATJA D'ARO i S'AGARÓ (AdEM), dont le siège social se trouve à Platja d'Aro, Av. Castell d'Aro, n° 13, esc. A, entl. 1ª et CIF G17052473, organise les tirages au sort de "AQUEST ESTIU, PLATJA D'ARO ... PER CEL, MAR I TERRA".  
L'objectif est de promouvoir Platja d'Aro et les établissements participant à la campagne.

#### 2.- Date de début et de fin de la campagne

La campagne « AQUEST ESTIU, PLATJA D'ARO... PER CEL, MAR I TERRA » débutera le 18 mai et se terminera le 10 juillet 2024.

#### 3.- Dates des tirages au sort et des prix

##### ➤ DATES DU TIRAGE AU SORT SUR INSTAGRAM:

Prix CEL 1er tirage - **29 mai**

Prix MAR 2e tirage - **12 juin**

Prix TERRA 3e tirage - **26 juin**

##### Les prix:

- ★ *Séjours en hôtels/appartements/camping*
- ★ *Menus gastronomiques*
- ★ *Bons d'achat*
- ★ *Expériences et autres cadeaux*

##### ➤ DATES DU TIRAGE AU SORT "WEEK-END VIP A PLATJA D'ARO... CIEL, MER ET TERRE": 10 juillet 2024

##### Ce prix consistera en:

- ★ *Vol en hélicoptère vers Castell d'Aro, Platja d'Aro, S'Agaró et ses environs privilégiés depuis Montmeló*
- ★ *Excursion en bateau à voile avec restauration incluse*
- ★ *Séjour d'un week-end dans un hôtel/appartement*
- ★ *Menu gastronomique dans les restaurants participants... et autres cadeaux.*

\*Pendant la campagne, de plus amples informations sur les prix de chaque tirage au sort seront fournies sur le site XXSS et le site AdEM, [www.adem.cat](http://www.adem.cat).

\*Le gagnant ne pourra pas échanger son prix contre de l'argent ou un autre prix.

L'AdEM se réserve le droit de modifier le prix si, le jour de la déclaration du gagnant, il y a des problèmes de stock et, par conséquent, l'impossibilité de livrer le prix.

\*Les prix seront utilisés pendant la période indiquée par chacun d'entre eux, en respectant les conditions et les caractéristiques.

Par défaut : les séjours, menus et expériences seront consommés avant le 30 avril 2025, hors haute saison et week-ends prolongés. Les bons expirent le 30 novembre, hors soldes et offres.

#### 4.- Conditions de participation:

##### ➤ AU JEU-CONCOURS VIA INSTAGRAM:

1. Suivez le compte Instagram @empresaris\_platjadaro.
2. Aimer la publication du jeu-concours auquel vous souhaitez participer.
3. Taguez au moins 1 personne dans les commentaires.

\*Les followers peuvent participer autant de fois qu'ils le souhaitent, tant qu'ils remplissent les conditions requises.

\*La participation à un tirage au sort n'empêche pas la participation aux autres.



➤ AU TIRAGE AU SORT DU WEEK-END VIP À PLATJA D'ARO :

1. Être majeur
2. Effectuer un achat ou une consommation dans un établissement participant, pour une valeur égale ou supérieure à 20 €.
3. Pour chaque ticket d'achat ou de consommation, vous recevrez un ticket de participation.

**COMMENT PARTICIPER ?**

- 1 - Remplissez le ticket avec vos données personnelles.
- 2 - Déposez-le dans la boîte aux lettres de l'établissement.
- 3 - Conservez le ticket de caisse et le ticket/facture d'achat ensemble.

\* Chaque client peut participer autant de fois qu'il le souhaite en fonction du nombre de tickets qu'il obtient avec une consommation de 20€ ou plus, à condition qu'il conserve le ticket de caisse et le ticket.

Ils sont exclus de la participation aux tirages au sort :

- Le personnel des entreprises fournissant des produits ou des services à l'entité organisatrice (AdEM).
- Personnel et propriétaires pour les achats/consommations effectués dans l'établissement lui-même. Tous pourront participer en effectuant des achats/consommations dans d'autres établissements.

**5.- Sélection des gagnants, communication et remise des prix.**

Chaque tirage au sort aura lieu, aux dates prévues, comme indiqué ci-dessous :

➤ **Via Instagram:**

- Les tirages au sort se feront via l'APP Instagram, qui seront enregistrés dans une vidéo interne, comme preuve transparente du choix du gagnant de manière légale.
- Pour chaque tirage au sort, il y aura un gagnant et 2 suppléants.
- Le choix du gagnant sera annoncé dans un post sur notre profil Instagram, le même jour ou le jour suivant, après vérification du respect des conditions et des règles du tirage au sort.
- AdEM contactera le gagnant du tirage au sort par message privé sur Instagram.
- Le gagnant doit contacter AdEM dans les 6 jours suivant la date d'envoi du message. Si à la fin de la période établie, nous n'avons pas reçu de réponse, nous contacterons le premier suppléant, qui sera soumis aux mêmes délais que ceux indiqués par le gagnant et, si nécessaire, le second suppléant. Une fois les suppléants épuisés, AdEM se réserve le droit de déclarer le tirage au sort nul.

➤ **Par achat/consommation avec un billet et une urne dans les établissements participants**

- Par tirage au sort parmi tous les billets, dans la salle d'assemblée de la mairie de Castell d'Aro, Platja d'Aro et S'Agaró, le 10 juillet à 12 heures, ouvert au public et en présence des autorités compétentes.
- Un deuxième billet sera tiré au sort si le premier ne remplit pas les conditions de participation.
- Le gagnant sera contacté par AdEM par courrier électronique et/ou par téléphone. Si le gagnant est informé par e-mail, il doit contacter l'AdEM dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de l'e-mail. Si, à la fin de la période établie, aucun contact n'est établi, le premier remplaçant sera contacté et les mêmes délais s'appliqueront. En l'absence de réponse, l'AdEM se réserve le droit de déclarer le tirage au sort nul.

Les prix seront remis en mains propres, avec un reportage visuel pour publication dans XXSS et/ou d'autres médias, aux dates indiquées aux gagnants et devront être récupérés par le gagnant, ou la personne désignée par le gagnant, s'identifiant avec sa carte d'identité, son passeport ou un document d'accréditation que l'AdEM considère comme équivalent.

**DES PRIX POUR LES ÉTABLISSEMENTS COLLABORATEURS ET LE PERSONNEL IMPLIQUÉ:**

Un ticket sera tiré au sort pour chacun des 3 prix:

- ✓ **1er Prix pour le partenaire collaborateur:** Une place pour un vol en hélicoptère au-dessus de la Costa Brava pour l'un des établissements participants.
- ✓ **2ème prix pour le personnel impliqué :** Séjour dans un hôtel à BCN avec petit-déjeuner, dîner pour 2 personnes et plus.
- ✓ **3ème prix pour le personnel concerné :** Lot de produits et/ou de bons à consommer dans les établissements.



Les 2ème et 3ème prix seront tirés au sort parmi le personnel des établissements gagnants et seront publiés dans le XXSS. Si les tickets d'un même établissement coïncident, un deuxième ticket sera tiré au sort.

## 6.- Dissociation d'Instagram

Instagram ne sponsorise pas, n'approuve pas et n'administre pas cette promotion et n'y est pas associé. Le participant se dissocie complètement d'Instagram et est conscient qu'il fournit ses informations à l'Association des entreprises de Castell Platja d'Aro et S'Agaró (AdEM), et non à Instagram.

## 7.- Réserves et limitations

A.- AdEM se réserve le droit d'exclure du tirage au sort, et donc de l'attribution du prix, les participants qui, à son avis, ont participé de manière incorrecte ou les participants qui fraudent, altèrent ou perturbent le bon fonctionnement et le déroulement normal et réglementaire de la campagne en cours, y compris ceux qui sont prouvés ou soupçonnés d'avoir un comportement irrégulier dans le sens décrit.

B.- Les commentaires ou opinions dont le contenu est considéré comme inapproprié, offensant, insultant ou discriminatoire ou qui pourraient violer les principes du droit à l'honneur, à la vie privée personnelle et familiale et à l'image de soi ne seront pas autorisés. AdEM ne sera pas responsable des dommages causés par les commentaires des participants à la campagne, qui peuvent à tout moment heurter la sensibilité d'autres participants ou personnes.

C.- À partir de l'acceptation du présent règlement, AdEM se réserve le droit d'utiliser le nom et l'image du gagnant, en autorisant les participants à utiliser et à publier leur image et leur nom dans tout type de publicité, promotion, publication (y compris Internet), ou tout autre support, à des fins promotionnelles ou informatives pour autant qu'elles soient liées à la présente campagne, sans compensation économique d'aucune sorte.

D.- AdEM n'est pas responsable des éventuelles défaillances dans la participation dues à un dysfonctionnement d'Internet, d'Instagram (étant donné qu'il s'agit de plateformes indépendantes) ou de toute autre cause, comme les interruptions, les participations incomplètes ou non enregistrées, etc. ni des dommages qui pourraient être causés à l'utilisateur.

E.- Les prix seront soumis aux dispositions de la loi 35/2006, du 28 novembre, réglementant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF).

Toutefois, l'ADEM prendra en charge le paiement sur compte de l'IRPF dans les cas appropriés, de sorte que les gagnants des prix pourront en bénéficier sans avoir à déboursier aucun montant au moment de leur réception.

**8.- AdEM se réserve le droit de modifier les règles ou le contenu des prix ou d'annuler les tirages au sort, à condition qu'il existe une cause justifiée.**

## 9.- Acceptation du règlement

La simple participation à chaque tirage au sort implique l'acceptation du présent règlement.

## 10.- Protection des données

*Responsable du traitement* : Le responsable du traitement est l'Associació d'Empresaris de Castell Platja d'Aro i S'Agaró, dont l'adresse est la suivante : av. Castell d'Aro, 13, Esc. A, entlo. 1ª, C.P. 17250 de Playa de Aro (Girona). Les données personnelles seront incluses dans un fichier intitulé « Concours, tirages au sort et activités ». Le traitement sera indépendant de celui effectué par le réseau social à la suite de l'utilisation de ce dernier.

*Finalité du traitement* : traiter votre inscription et gérer votre participation aux tirages au sort. En cas de gain, pour l'envoi du prix et la gestion du prix et de la promotion des tirages au sort. Les données seront traitées uniquement aux fins indiquées et ne pourront pas être traitées ultérieurement à des fins incompatibles avec celles décrites dans le présent document.

*Quelles données personnelles traitons-nous et d'où les obtenons-nous ?* Les données à caractère personnel que nous traitons sont celles que vous fournissez lorsque vous vous inscrivez pour participer aux tirages au sort et celles que vous nous fournissez lorsque vous êtes déclaré gagnant.

*Légitimation du traitement des données* : La base juridique du traitement de vos données à caractère personnel est le consentement que vous nous donnez en participant aux tirages au sort et en acceptant les conditions générales de la campagne.

*Conservation des données* : Nous conserverons vos données pendant la durée des tirages au sort et pendant la période de prescription d'éventuelles actions en justice.

*À qui vos données seront-elles communiquées* : Vos données ne seront communiquées à aucun tiers en dehors de l'AdEM, à l'exception de l'Agence fiscale pour l'accomplissement des obligations fiscales et des prestataires de services externes liés à l'organisation des tirages au sort. Aucun transfert international de données ne sera effectué.

*Quels sont vos droits ?* Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez contacter l'association des entreprises de Castell Platja d'Aro et S'Agaró en envoyant un courrier électronique à [adem@adem.cat](mailto:adem@adem.cat). Dans tous les cas, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Agence espagnole de protection des données. [www.aepd.es](http://www.aepd.es)